

Motion de Mmes Liliane Johner, Marie-France Spielmann, Hélène Ecuyer, MM. Alain Dupraz et Pierre Rumo: «Label de qualité sociale».

(refusé par le Conseil municipal lors de la séance du 17 mai 2018,
dans le rapport M-509 A)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Suisse a ratifié l'Accord international GATT/OMC (Organisation mondiale du commerce) du 15 avril 1994 sur les marchés publics;
- que les législations fédérales, intercantionales, cantonales et le règlement communal de la Ville de Genève en matière de marchés publics ont été adoptés;
- que la loi fédérale sur le marché intérieur (LMI) du 6 octobre 1995 a principalement été adoptée pour garantir à toute personne ayant son siège ou son établissement en Suisse l'accès libre et non discriminatoire au marché;
- que l'administration tient à jour et met à la disposition de la population des statistiques annuelles sur les entreprises établies à Genève;
- qu'il est nécessaire, avant l'adjudication des travaux publics, de connaître les qualités des entreprises en concurrence;
- que la Ville de Genève se doit de garantir l'égalité de traitement à tous les soumissionnaires et d'assurer la transparence des procédures de passation des marchés;
- que la valeur d'une entreprise est, aujourd'hui, principalement déterminée par sa capacité à rentabiliser le capital investi, une rentabilisation qui s'oppose aux intérêts des salarié(e)s et de l'environnement;
- que cette rentabilisation provoque souvent des conditions de travail précaires, des licenciements et du chômage,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de délivrer un label de qualité sociale aux entreprises en activité sur le territoire de la Ville de Genève. Ce label de qualité sociale sera décerné aux entreprises qui assument leurs responsabilités notamment dans les domaines suivants:
 - la politique sociale interne,
 - l'intégration dans la cité,
 - le respect de l'environnement et du développement durable (Agenda 21),
 - la fonctionnalité des biens et services produits;
- de mettre à disposition une «radioscopie» de la situation sociale des entreprises;
- d'inciter les entreprises à promouvoir une politique visant à améliorer les conditions de travail des employés et, d'une manière plus générale, à instaurer une certaine éthique dans les domaines précités;
- d'encourager et de favoriser les entreprises qui y contribuent déjà.